Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 06 JUIN 2019

N/Réf : CAB AB/DGOS/PEGASE/ D-19-014462

Monsieur le Président,

Les tensions auxquelles font face les structures de médecine d'urgence sont source de préoccupation chez les soignants qui assurent au quotidien leur fonctionnement.

Le nombre de passages en leur sein augmente de façon régulière depuis les années 1990 pour s'établir à plus de 21 millions de passages par an. Ce recours de plus en plus important aux urgences traduit la confiance de nos concitoyens dans la qualité de l'accueil et de la prise en charge de ces services, mais aussi dans certains territoires un manque de solutions alternatives pour répondre aux besoins de soins ressentis par les patients. Lorsqu'une hospitalisation est nécessaire en aval des urgences, des difficultés sont par ailleurs constatées pour trouver rapidement les places nécessaires à la prise en charge adaptée des patients, ce qui se traduit également par une pénibilité accrue pour les professionnels qui y travaillent. Les périodes de tension, notamment les épidémies hivernales et les épisodes de chaleur, tendent aujourd'hui à se généraliser sur l'ensemble de l'année. Petits et grands établissements éprouvent ainsi des difficultés croissantes. Parallèlement, le nombre de sollicitations du Samu-Centre 15 a augmenté de 35% en quinze ans.

Divers travaux sont aujourd'hui engagés dans le cadre de Ma Santé 2022 pour améliorer la situation, parmi lesquels le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en vue de structurer une réponse aux demandes de soins non programmés, le développement des hôpitaux de proximité pour assurer une réponse hospitalière intégrée avec la médecine de ville, les travaux sur la rénovation du cadre d'autorisation de la médecine d'urgence, l'expérimentation relative à la réorientation des cas les plus légers à l'arrivée aux urgences, ou encore les outils et actions conçus pour anticiper le besoin de lits d'hospitalisation et fluidifier les prises en charge en aval des urgences.

.../...

Professeur Pierre CARLI
Président du Conseil national de l'urgence hospitalière
Ministère des solidarités et de la santé
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Des actions plus ciblées seront par ailleurs développées, par exemple pour limiter, lorsque cela n'est pas médicalement indispensable, le passage aux urgences des patients âgés en favorisant leur admission directe dans les services d'hospitalisation.

La régulation médicale requière aussi toute notre attention : la politique d'assurance qualité entreprise dans les Samu-Centre 15, comme le déploiement, dès l'automne, d'une formation spécifique pour les assistants de régulation médicale, va dans le sens d'une amélioration de l'aide médicale urgente. C'est dans cette direction qu'il faut continuer à avancer pour apporter à nos concitoyens une réponse globale aux urgences plus sure, plus rapide, et plus équitable en tout point du territoire national.

Sur la base de ces travaux et des récents rapports qui les ont alimentés (cf. annexe ci-dessous), il m'apparaît nécessaire de mener une réflexion d'ensemble permettant d'identifier les besoins d'actions supplémentaires pour assurer l'avenir des structures de médecine d'urgence avec comme objectif de les recentrer sur leurs missions.

Aussi, je souhaite vous confier conjointement la mission de piloter ces travaux dans le cadre du Conseil national de l'urgence hospitalière, en concertation avec l'ensemble des professionnels concernés à toutes les étapes de la prise en charge. Il s'agira :

- d'objectiver la situation actuelle, sur la base d'une typologie de structures de médecine d'urgence établie en fonction de leur niveau d'activité, de leurs difficultés de recrutement, de leur place dans l'accès aux soins urgents et aux soins non programmés ;

- d'analyser la complexité actuelle de l'organisation des transports sanitaires urgents en amont des services d'urgence en identifiant le rôle de chacun des partenaires ;

- d'apprécier l'amélioration attendue des réformes en cours, à la fois sur la qualité du service rendu et sur les conditions de travail des professionnels ;

- d'identifier les travaux complémentaires à mener, notamment en termes d'information et de responsabilisation de la population sur ses demandes de soins, d'articulation des structures de médecine d'urgence avec l'offre de ville, de prise en compte à l'échelle de l'établissement ou du territoire des solutions d'aval nécessaires aux patients passant par les structures des urgences, en particulier pour les parcours de soins les plus courants.

Vous associerez notamment à votre réflexion une représentation des professionnels paramédicaux œuvrant dans les services d'urgence. Vous pourrez vous appuyer sur les services de la Direction générale de l'offre de soins, de la Direction de la sécurité sociale, de la Direction générale de la santé, du Secrétariat général des ministères sociaux, de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques et de l'Agence technique de l'information hospitalière.

Vous me remettrez pour fin novembre 2019 un rapport dressant un état des lieux complet de la situation, assorti de propositions concrètes sur des mesures à mettre en œuvre et leur calendrier pour améliorer rapidement et durablement l'ensemble de la chaîne de soins, de l'amont à l'aval des urgences et, le cas échéant, des travaux complémentaires qui pourraient se révéler nécessaires. Ces éléments me permettront ainsi d'élaborer une feuille de route partagée par l'ensemble des professionnels qui en seront les acteurs, et répondant aux attentes de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN